



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Difficultés rencontrés par les usagers de la ligne Paris-Granville

Question écrite n° 452

Texte de la question

Mme Séverine Gipson attire l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur la situation difficile que vivent les usagers de la ligne SNCF Paris-Granville. L'année 2016 a emporté avec elle un triste bilan : près de 2 200 retards pour un retard cumulé de 517 heures et 34 minutes et 407 trains annulés sur cette ligne ferroviaire. La vie quotidienne des usagers en est impactée de façon considérable : ce sont des milliers de vies personnelles et professionnelles qui se trouvent être mises en difficulté. Plus largement, c'est tout un bassin de vie qui souffre avec des territoires privés de l'espoir d'un développement économique ou touristique. Néanmoins, et malheureusement, les problèmes rencontrés par les usagers de cette ligne se retrouvent sur d'autres lignes, et de nombreux usagers de TER ou de trains Intercités rencontrent les mêmes désagréments partout en France. Aussi, consciente de la réduction des dépenses envisagée par le Gouvernement, elle lui demande quelles mesures elle entend prendre pour enrayer cette douloureuse réalité.

Texte de la réponse

La régularité de l'ensemble des trains d'équilibre du territoire (TET) en 2016 atteint 87,9 % pour les lignes de jour (moins de 10 minutes de retard) et 86,9 % pour les lignes de nuit (moins de 15 minutes de retard), un résultat proche des objectifs fixés dans la convention d'exploitation des TET 2016-2020 (88 % pour les lignes de jour et 87 % pour les lignes de nuit). En revanche, la régularité de la ligne Paris-Granville en 2016 est en effet seulement de 85,1 %. La faiblesse de ce taux est liée à de nombreux aléas, notamment les conditions météorologiques de l'automne 2016 qui ont engendré de nombreux retards. Toutefois, grâce aux actions mises en œuvre depuis, une nette amélioration est attendue pour l'automne 2017, en particulier sur la maintenance des trains. De façon plus générale, l'État et SNCF Mobilités ont le souci de trouver des solutions pour améliorer les conditions de circulation des voyageurs et leur offrir un meilleur service, d'autant plus que des lignes sont plus sensibles que d'autres aux aléas qui nuisent à la régularité. Au-delà, l'État s'est engagé à financer le renouvellement des matériels roulants, dont l'âge vieillissant pénalise la régularité des trains. Ainsi, dans le cadre de l'accord conclu avec la région Normandie, l'État prendra en charge pour un montant de 720 M€ (via l'AFITF) l'acquisition de 40 rames à deux niveaux Bombardier Omneo Premium pour les lignes Paris-Caen-Cherbourg/Trouville-Deauville et Paris-Rouen-Le Havre, ainsi que l'aménagement du dispositif de maintenance. Enfin, l'État, SNCF Réseau et les régions investissent massivement dans la régénération du réseau ferré national. Ce sont ainsi 142 M€ qui doivent être investis pour la modernisation de l'axe Paris-Granville sur la période 2015 à 2020 en vue d'y améliorer la fiabilité et la régularité des temps de parcours.

Données clés

Auteur : [Mme Séverine Gipson](#)

Circonscription : Eure (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 452

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 30 octobre 2017

Question publiée au JO le : [1er août 2017](#), page 4018

Réponse publiée au JO le : [28 novembre 2017](#), page 5964